

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 110 Ecrits professionnels et Maîtrise de la langue 1			
Code	PESP1B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Manon LEPOIVRE (manon.lepoivre@helha.be) Valérie WIELS (valerie.wiels@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE vise à faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de la place des écrits dans la vie de l'éducateur spécialisé et à leur permettre de les rédiger de la façon la plus adéquate possible.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
 - 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger adéquatement (fond et forme) des écrits professionnels en lien avec la pratique et les règles du métier.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP1B10· Ecrits professionnels et Maîtrise de la langue 1

45h / 4 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Contenu

En TEP :

- Une pratique des écrits de terrain : la lettre, le CV, le mail, le compte-rendu de l'observation d'une situation socio-éducative, l'écriture d'un journalier, l'écriture quotidienne en institution, le jargon professionnel.
- Une méthodologie de la recherche documentaire ainsi que les normes bibliographiques APA.

En MLF :

- Révisions orthographiques et grammaticales, sous forme d'explications, de réflexions, d'exercices divers, d'activités interactives et/ou online, de rédactions personnelles, de travail à domicile, etc.

Démarches d'apprentissage

En TEP :

Enseignement hybride, avec alternance possible d'enseignement en présentiel ou en différé via la plateforme Connect'ED.

Afin de favoriser les apprentissages professionnels, le dispositif pédagogique présente un ancrage particulier dans la pratique de l'éducateur spécialisé.

Les étudiants sont acteurs de leurs apprentissages et progressent dans la construction de leur portfolio de manière autonome.

L'enseignante accompagne l'étudiant dans sa démarche et le guide dans ses choix et difficultés rencontrées. Elle encourage la réflexivité et la création de remédiations adaptées au cas par cas (autoévaluations & remédiation personnalisée). Elle propose des exercices techniques de rédaction et de mises en situation professionnelle d'écriture.

En MLF :

- Explications en classe et exercices divers
- Rédactions personnelles avec autocorrection
- Exercices en ligne
- Exercices à domicile
- Création d'un cahier personnel

Dispositifs d'aide à la réussite

Des temps de feed back individuels et collectifs sont prévus tout au long des cours.

Nombreux exercices pratiques avec possibilité de recevoir des explications supplémentaires sur simple demande.

Outils d'autocorrection

Ceci met donc l'accent sur l'importance de la présence et de la participation active de l'étudiant lors des séances de cours.

Ouvrages de référence

Rouzel, J. (2005). *La pratique des écrits professionnels en éducation spécialisée. Méthode et cas concrets*. Dunod.

Crognier, P. (2017). *Précis d'écriture en travail social. Se former aux écrits professionnels* (3^e éd.). ESF Editeur.

Laprie, B., Minana, B. (2010). *Les écrits professionnels en pratique. Guide à l'usage des travailleurs sociaux*. ESF éditeur.

Les ressources sont disponibles au centre de documentation de la HELHa.

- <http://ccdmd.qc.ca/fr>

- Van Trienpont Murielle, Lefevre Hélène, *Maîtrise de la langue française 1e année* (2014-2015), HELHa Loverval.

Supports

Sur la plateforme Connect'ED sont accessibles et téléchargeables les différents documents de référence pour le cours, les liens vidéos, les consignes d'exercices formatifs et consignes pour la réalisation du portfolio, ainsi que de multiples extraits d'écrits professionnels issus du terrain.

4. Modalités d'évaluation

Principe

=> **conditions d'accès à l'évaluation/examen écrit en session (Q2 ET Q3) :**

1. valider le travail intermédiaire du Q1 en TEP
2. déposer fin mai un portfolio complet (TEP) qui respecte avec précision la structure et les documents attendus
3. déposer fin mai son « cahier personnel » (MLF)
4. valider les rédactions personnelles tout au long de l'année, selon les modalités prévues (MLF)

=> **examen écrit pendant la session de juin : 100%**

=> **seconde session : 100%**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de PP, PR, CM, ML ou FR pour l'une des parties d'enseignement, la note finale de l'UE devient respectivement PP, PR, CM, ML ou FR

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).